

PROCES VERBAL

Commission d'évaluation de l'aptitude professionnelle des fonctionnaires Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH) Appréciation en fin de détachement de l'aptitude professionnelle du fonctionnaire à intégrer le cadre d'emplois des Rédacteur territoriaux

Commune de NEYRON

La commission chargée de l'évaluation de l'aptitude professionnelle des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH), compétente pour apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Delphine VERY à intégrer le cadre d'emplois de détachement, rédacteur territorial :

S'est réunie le 12/02/2026 au Centre de gestion de l'Ain,
La séance est ouverte à 9h30.

Composition de la commission :

- Madame Christine FRANCOIS, maire de NEYRON, présidente
- Madame Anne TANKERE, responsable maintien dans l'emploi - politique handicap CDG01
- Madame Cécile MASSOLA, DGS de NEYRON

Madame Delphine VERY, bénéficiaire du détachement rédacteur territorial (B) depuis le 1^{er} mars 2025, a été invitée à se présenter, devant la commission, par courrier en date du 04/02/2026.

Après avoir auditionné Madame Delphine VERY qui a présenté un exposé des principales missions effectuées durant le détachement et après les échanges basés sur le rapport d'appréciation transmis par l'autorité territoriale, la commission d'évaluation émet l'avis suivant :

Cocher le choix pertinent

☒	Apte à intégrer le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
☐	Renouvellement du détachement
☐	Réintégration dans son grade d'origine

Fait à Péronnas le 12/02/2026

Les membres de la commission :

Anne TANKERE
Personne qualifiée Emploi



Signature

Christine FRANCOIS
Présidente



Signature

Cécile MASSOLLA
DGS de NEYRON



Signature

Affiché dans la commune/établissement le : 12102126

Publié sur le site internet de la commune/établissement le : 12102126

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

12102126 → 12104126